



Collectif QUICURY
mail : quicury@riseupt.net
site : <https://quicury.frama.site/>

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ICPE PRESENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ ARGAN

Première lecture rapide du collectif QUICURY

COMMUNIQUÉ

Malgré les 2 réserves et 8 recommandations qui accompagnent l'avis favorable du commissaire enquêteur portant sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation d'un entrepôt logistique", le Collectif QUICURY ne peut pas se satisfaire de celui-ci.

Rappelons que cet avis concerne une plate-forme logistique de 20 000 m² (3 stades de foot) qui, en réalité, consommera, avec la compensation, 14 ha de terres agricoles .

Soulignons que ce sont les 98 contributions du public et le travail d'analyse mené par le collectif QUICURY qui ont permis en partie l'inscription de ces recommandations et réserves.

Citons ici le commissaire (p124):

"Force est de constater que le public s'est fortement mobilisé et s'est montré très intéressé par le projet qui lui était soumis, le nombre de contributions critiques (les seules reçues ...) très important, tant en nombre qu'en volume, le prouve aisément. Preuve sans doute également de l'inefficacité de l'information préalable et du manque de pouvoir de conviction d'élus locaux, par ailleurs bien divisés, et à contrario de l'efficacité de la mobilisation des collectifs d'opposants très structurés et très engagés (Quicury, Bien vivre en Popey, Médecins, etc.)

Il faut cependant noter, dans la masse des contributions, ce qui relève d'une identification du projet SMAD aux projets plus généraux portés par le SMADEOR au détriment d'une analyse plus ciblée sur le projet lui-même. C'est ainsi que certains voient en ce projet SMAD un « Cheval de Troie » précurseur des autres projets dont on entend parler ici où là.

Et ce sentiment est bien compréhensible, et en tous cas il ne peut totalement y être apporté contradiction, dans la mesure où on assiste à un « saucissonnage » évident des projets (terme utilisé par l'un des contributeurs) avec la tenue de multiples enquêtes publiques successives dans les communes environnantes, qui toutes ont pour point commun de permettre, par la modification des PLU, la mise en œuvre de projets de zones artisanales ou logistiques d'ampleur."

Remarquons que le saucissonnage des projets que nous dénonçons contraint les commissaires enquêteur à ne pouvoir émettre que des avis favorables. Il nous paraît aberrant que le cadre géographique des enquêtes publiques soit fixé par les porteurs de projet.

Le collectif dénonce une fois de plus, au travers de ces constructions de bâtiments logistiques, l'accélération galopante de l'artificialisation des terres agricoles en contradiction avec les mesures gouvernementales engagées vers un objectif de 0 artificialisation à court terme. Ça ne prend vraiment pas le bon chemin .

Par ailleurs notons qu'au sujet des accès du bâtiment le commissaire note que :

*" la réglementation rend **inenvisageable pour Monsieur le Maire de Sarcey de signer le permis de construire** d'un équipement qui ne serait pas desservi par des voiries adaptées."*

Enfin notons que nous avons déjà connu des déboires d'accès aux documents lors de l'enquête et nous constatons encore aujourd'hui que les annexes du Rapport et conclusions du commissaire enquêteur sont absentes.

N'étant déclaré sous le statut d'association que récemment nous n'avons pas engagé directement de procédure judiciaire mais nous collaborons avec France Nature Environnement (FNE) qui a, elle, engagé deux recours devant le tribunal administratif.